

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Janvier 2016**

**OBJET :** Aides aux Communes : modifications des critères pour l'aide du Département aux équipements de vidéoprotection au titre de l'année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Janvier 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'approuver les nouvelles modalités de mise en œuvre du dispositif d'aide aux communes pour les équipements de vidéoprotection telles que présentées dans le rapport et dans l'annexe, à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016.

à l'Unanimité

**ADOPTE**

**Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Annie Citton  
Directeur**

**du Service des Séances de l'Assemblée**